



EMMANUEL MACRON
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMÉRIQUE

AXELLE LEMAIRE
SECRETARIE D'ÉTAT AU NUMÉRIQUE

LOUIS SCHWEITZER
COMMISSAIRE GÉNÉRAL À
L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 9 décembre 2014
N° 253



Emmanuel MACRON, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, Axelle LEMAIRE, secrétaire d'État au Numérique, et Louis SCHWEITZER, Commissaire Général à l'Investissement lancent ce jour un appel à manifestation d'intérêts (« AMI ») destiné à identifier et soutenir des accélérateurs privés de startups

Pour favoriser l'essor de ces accélérateurs de startups sur le territoire français, le Fonds French Tech Accélération doté de 200 millions d'euros a été créé dans le cadre de l'action « French Tech » du Programme d'Investissements d'Avenir. Cette action est opérée pour l'État par la Caisse des Dépôts et Consignations et gérée par Bpifrance Investissement.

Pour Emmanuel MACRON : « les startups représentent déjà près de 50% des créations nettes d'emploi. Partout dans le monde, ce sont les startups qui portent la croissance. L'avenir économique de la France passe par le développement de la French Tech et notre aptitude à faire émerger de nouveaux champions mondiaux. Les accélérateurs French Tech permettront de gagner cette course de vitesse. »

Le lancement de l'AMI s'inscrit dans le cadre de l'initiative French Tech destinée à valoriser les écosystèmes numériques français et leur attractivité en France et à l'international.

Pour Axelle LEMAIRE : « La France accueille de très nombreuses startups à fort potentiel, mais qui se heurtent à la barrière de l'accès au financement pour croître et créer des emplois en France. La mise en place du fonds French Tech Accélération, dédié à l'accompagnement des start-ups vers leur croissance, répond à ce besoin en misant sur les accélérateurs portés par des entrepreneurs pour les entrepreneurs. L'investissement public crée l'effet de levier nécessaire à l'amplification de l'investissement privé. »



Le Fonds French Tech Accélération investira dans des structures (sociétés privées ou fonds d'investissement) qui soutiennent les startups ayant dépassé la phase initiale d'amorçage en leur offrant des prestations (accès à des entrepreneurs expérimentés, à des formations, à un réseau de contacts d'affaires, à du conseil juridique, commercial et fiscal, etc.) et éventuellement des financements, notamment en fonds propres.

Afin de faire émerger des projets ambitieux, les investissements réalisés par le Fonds French Tech Accélération pourront dépasser 10 millions d'euros. Ces investissements seront réalisés au fil de l'eau jusqu'à épuisement de la capacité du Fonds French Tech Accélération, sur une période prévisionnelle de cinq ans.

- Télécharger l'Appel à Manifestation d'Intérêt : www.bpifrance.fr



et ses membres fondateurs



Contacts presse :

Cabinet d'Emmanuel MACRON : Sibeth NDIAYE
Tél. 01 53 18 45 13 / sec.mein-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Axelle LEMAIRE : Elisabeth LABORDE / Emile JOSSELIN
Tél. 01 53 18 44 50 / sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Louis SCHWEITZER : Fabrice HERMEL
Tél. 01 42 75 64 43 / fabrice.hermel@pm.gouv.fr



A propos :

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales, dont Bpifrance, constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe s'est donné 4 secteurs d'intervention prioritaires, créateurs d'emplois et porteurs d'ambitions industrielles et d'innovation : le développement des entreprises, la transition énergétique et écologique, le logement, les infrastructures, la mobilité durable et le numérique.

Parmi ses interventions, le groupe Caisse des Dépôts gère près de 14 milliards d'euros, du Programme d'Investissements d'Avenir, piloté par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) dont notamment les Fonds Ambition Numérique, Ecotechnologies, Transition numérique et le Fonds national pour la Société Numérique (FSN). Elle est, à ce titre, également opérateur de l'action French Tech du PIA 2, dotée d'une enveloppe de 215 M€ :

- 200 M€ d'investissement avisé dans les Accélérateurs de startups, gérés par Bpifrance
- 15 M€ de subventions pour des opérations de promotion et d'attractivité à l'international, gérés par l'AFII

L'action French Tech du PIA2 fait suite au rapport « Quartiers numériques », rédigé par la Caisse des Dépôts et remis au Premier Ministre fin juin 2013.

Bpifrance

Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec UBIFRANCE et Coface.

Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales.

Fort de 42 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), Bpifrance constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. Bpifrance agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions pour répondre à trois objectifs :

- accompagner la croissance des PME,
- préparer la compétitivité de demain,
- contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat.

Avec Bpifrance, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.

Plus d'informations sur : www.bpifrance.fr – Suivez-nous sur Twitter : @bpifrance